

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2023-60**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 28 juin 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 28 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Délibérations**  
2023-46 à 2023-48/  
2023-52 à 2023-55/  
2023-58 à 2023-60/  
2023-62/  
2023-64 à 2023-66/  
2023-68 à 2023-78

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 25**

**Nbre de suffrages exprimés : 30**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Excusés :** MM. MMES Bernard COQU. Dominique DANGEL. Claude STIQUEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

**Absents :** Valère NEDEY. Mme Nadine MERCIER.

**Pouvoirs :**

Bernard COQU	pouvoir à	Philippe GAUTIER
Dominique DANGEL	pouvoir à	Denis NEDEZ
Pierre MOSSINA	pouvoir à	Claude-Françoise SAUMIER
Stéphanie BOURQUIN	pouvoir à	Saniye AKDEMIR
Jean-François HEIL	pouvoir à	Omar RABEL.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 22 juin 2023

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie HUGONIOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE 2022 (DSUCS)**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-60-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

... ..

**Extrait du registre des délibérations n°2023-60****RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE 2022 (DSUCS)**

Monsieur le Maire informe qu'au titre de l'exercice budgétaire 2022, la Ville a perçu une Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale d'un montant de **853 769 €**.

En l'absence de rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville (article L. 1111-2 du code général des collectivités) élaboré par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (article 2 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015), les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale restent tenues de produire un rapport annuel qui retrace les actions de développement social/urbain entreprises et les conditions de leur financement.

Au cours de l'année 2022, la Ville de Valentigney a mis en œuvre les actions de développement social, urbain et de cohésion sociale suivantes :

<b>Contrat de Ville Unique (CVU)</b>
--------------------------------------

En 2022, le programme d'actions du Contrat de Ville Unique comptait 16 actions portées par 3 opérateurs, acteurs du développement social dans le quartier des Buis : Centre Social, Francas, Service Jeunesse Municipal.

Le contrat était articulé autour de 3 axes :

- Un projet global de cohésion sociale visant les objectifs définis dans l'article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.
- Un programme d'actions pluriannuel décliné au travers de 5 champs prioritaires (Activité économique, emploi, cohésion sociale, citoyenneté et vivre ensemble).
- Les modalités de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de révision du contrat.

La Ville s'est engagée dans les 5 champs prioritaires du CVU à hauteur de :

	<i>Coût de l'action</i>	<i>Part ville nette</i>
<i>Développement de l'activité économique et de l'emploi</i>	45 181 €	40 181 €
<i>Cohésion sociale</i>	634 891 €	302 801 €
<i>Citoyenneté et vivre ensemble</i>	120 182 €	62 352 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 254 €</b>	<b>405 334 €</b>

**La participation nette de la Ville au Contrat de Ville Unique s'est élevée à 405 334 €.**

**CM DU 28 JUIN 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-60-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

### Crédits de droit commun

Le financement des actions de cohésion sociale, en sus des crédits additionnels « Politique de la Ville », passe également par la mobilisation des moyens et crédits de droit commun suivants :

<i>Centre Social de Valentigney</i>	58 633 €
<i>Franças du Doubs</i>	236 599 €
<i>Maison Pour Tous</i>	34 326 €
<i>Service jeunesse municipale</i>	131 687 €
<b>TOTAL</b>	<b>461 245 €</b>

**La participation nette de la Ville au titre du fonctionnement des structures et services vecteurs de cohésion sociale s'est élevée à 461 245 €.**

### Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative vient en complément des dispositifs éducatifs existants, et ne se substitue à aucun autre programme.

L'objectif de la démarche est de donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. La mission principale est de construire, avec le jeune et sa famille, un Parcours de Réussite Éducative.

La logique d'action est centrée sur l'individualité par la mise en œuvre d'un parcours personnalisé prenant en compte les différents temps de vie et espaces éducatifs. A cette dynamique viennent s'ajouter des actions en effectifs très réduits, ciblant l'enfant et/ou la famille dans sa globalité, permettant une réelle participation et implication familiale, dans un climat de confiance où les compétences de chacun sont valorisées.

Les champs d'intervention mobilisent un ensemble de ressources dans différents domaines : socio-éducatif, social, loisirs et épanouissement personnel et de santé, visant la « réussite éducative ».

La démarche est à la fois éducative (promotion de l'autonomie, accès aux savoirs), de remédiation (rétablir des liens avec les institutions), préventive (dépister les difficultés précoces) et parfois corrective (en cas de ruptures), sans oublier de considérer les parents comme partenaires du parcours de réussite éducative de leur enfant. Cet accompagnement « personnalisé », avec une intervention « sur mesure » inscrite dans la durée et mise en œuvre par une équipe de professionnels, doit aider au développement personnel.

Le montant définitif du programme s'est établi à 108 111 €.

**Afin de permettre la réalisation du Programme de Réussite Éducative 2022, la Ville a versé au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention d'un montant de 58 000 €.**

#### CM DU 28 JUIN 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-60-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Le montant des interventions en matière de développement social, urbain et de cohésion sociale, regroupant les efforts réalisés à travers la Politique de la Ville et l'action permanente de la collectivité, s'est élevé à **924 579 € en 2022**.

Il est à comparer au montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de **853 769 €**.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **PREND ACTE** du présent rapport.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

Le Maire,



PO *[Signature]*

**Philippe GAUTIER**

**CM DU 28 JUIL 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-60-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230704-2023-60-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023